



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)

Numéro de la demande : 2015-1405
Demande : Catégorie B.3.11 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles)
Produit: Herbicide Travallas de DuPont
Numéro d'homologation : 31685
Matière active (m.a.) : 3 g/L de metsulfuron-méthyle, 30 g/L de thifensulfuron-méthyle et 150 g/L de fluroxypyr
Numéro de document de l'ARLA : 2569939

Contexte

L'herbicide Travallas de DuPont est homologué pour la suppression ou la répression en postlevée des latifoliées dans le blé de printemps (y compris le blé dur) et l'orge de printemps. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Travallas de Dupont afin d'y inclure une allégation de suppression de la sagesse-des-chirurgiens à la dose indiquée sur l'étiquette de 0,5 L de produit par hectare.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

L'ajout d'une allégation de suppression de la sagesse-des-chirurgiens sur l'étiquette de l'herbicide Travallas de Dupont permettrait aux producteurs de céréales de bénéficier d'une autre option d'herbicide pour contrôler ces mauvaises herbes problématiques. En outre, l'herbicide Travallas de DuPont comprend deux modes d'action distincts pour contrôler les populations de sagesse-des-chirurgiens résistantes au groupe 2.

Les renseignements sur la valeur, qui comprenaient une justification et de l'information scientifique sensées provenant d'un essai opérationnel mené en Alberta à Torrington en 2014, ont

démontré que l'herbicide Travallas de DuPont appliqué à raison de 0,5 L de produit/ha permet d'obtenir un degré acceptable de suppression de la sagesse-des-chirurgiens.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et a jugé que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Travallas de DuPont afin d'y inclure la suppression de la sagesse-des-chirurgiens.

Référence

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

PMRA # 2522416 2015, Rationale to support DuPont Travallas Herbicide for control of flixweed, DACO: 10.2, 10.2.3, 10.2.3.1, and 10.2.3.3(B).

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.